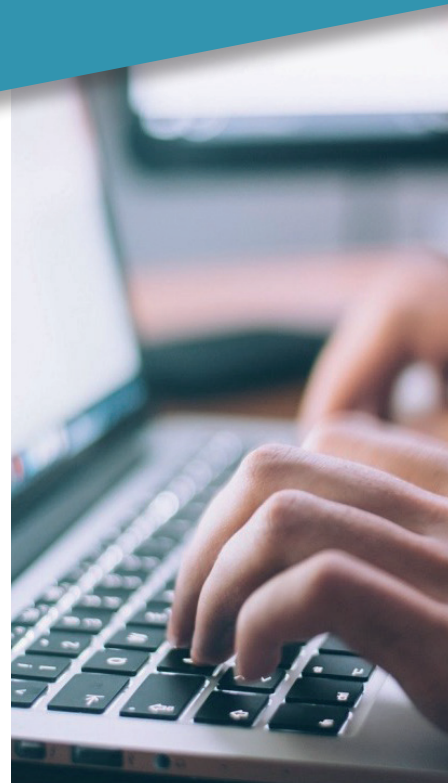
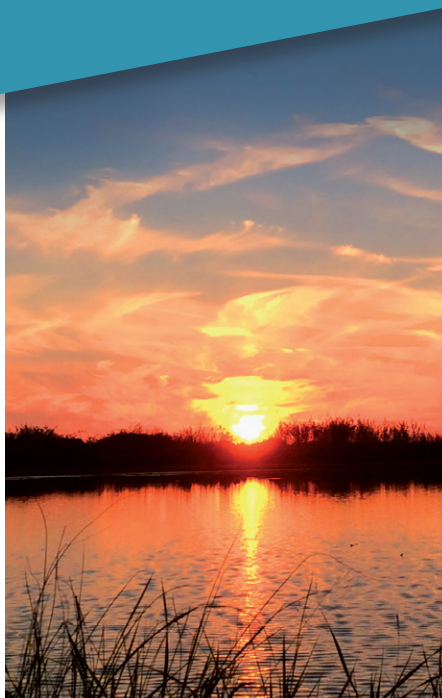




Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MERCREDI 31 MARS 2021



Rapport de l'Assemblée Générale 2021

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Les Minées • Route de Château-Fromage • B.P. 393 • 85010 La Roche-sur-Yon CEDEX
Crédit Mutuel • IBAN FR76 1551 9390 3000 0202 9090 460 • Code BIC CMCIFR2A
N° SIRET : 786 440 313 000 25



www.chasse85.fr

TABLE DES MATIERES

1.	ALLOCUTION D'OUVERTURE	2
2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
3.	COMMISSION COMMUNICATION	5
4.	COMMISSION PREDATEURS ET DEPREDATEURS.....	7
5.	COMMISSION PETIT GIBIER.....	9
6.	COMMISSION MIGRATEURS	11
7.	COMMISSION ENVIRONNEMENT	14
8.	COMMISSION GRAND GIBIER.....	17
9.	RAPPORT MORAL	20
10.	INTERVENTION DU DIRECTEUR	23
11.	RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER 2018-2019	26
12.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2018-2019.....	27
13.	RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER 2019-2020	28
14.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2019-2020.....	31
15.	REPONSES AUX QUESTIONS SVP	32
16.	TROPHEE CHASSE DURABLE	36
17.	VOTE DES RESOLUTIONS.....	37
18.	ALLOCUTION DE CLOTURE.....	41

Annexe : Procès-verbal de constat de l'étude Granger-Guibert concernant le vote des résolutions

1. ALLOCATION D'OUVERTURE

Bonjour à toutes et à tous,

C'est dans des circonstances bien particulières que je vous salue cette année, à distance, dans un exercice que je préférerais éviter, tant j'aurais eu plaisir à vous voir physiquement, comme chaque année. Je reviendrai bien sûr plus longuement dans mon rapport moral sur les circonstances exceptionnelles que nous vivons depuis plus d'un an.

Nous avons dû opter pour ce format dématérialisé, car, je pense que vous le comprenez, envisager une hypothétique amélioration de la situation sanitaire pour fin avril, permettant de réunir plusieurs centaines de personnes en un lieu clos, nous paraissait utopique.

Cette Assemblée Générale a aussi été avancée au 31 mars, pour être sûr d'être en conformité avec la procédure et nos statuts, et de pouvoir réaliser ce vote par correspondance, en bénéficiant d'une ordonnance du 25 mars 2020 qui permettait jusqu'au 31 mars 2021 de se réunir sous cette forme.

Vous l'avez vu par ailleurs, nous vous proposons lors du vote par correspondance, d'ajouter une mention sur la possibilité de réaliser des votes à distance afin de ne plus être confrontés à ce type de situation. Soyez cependant certains que nous espérons de tout cœur nous réunir l'année prochaine.

Mesdames et messieurs, j'ai malgré tout l'honneur de déclarer ouverte la 98^e assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée.

Comme chaque année et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration :

David MARCHEGAY le 1^e Vice-Président,
Léopold PIETERS le 2^e Vice-Président,
Patrick HUBERT le Secrétaire Général,
Michel DERIEZ le Trésorier
et Jérôme RABILLARD le Trésorier-adjoint.

J'en assumerai la présidence.

Cette disposition est prise faite, eu égard à l'organisation des votes par correspondance de nos résolutions.

Même si cela n'est qu'à distance, je voudrais remercier nos partenaires, avec qui nous travaillons étroitement, en espérant n'en oublier aucun :
la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'Office Français de la Biodiversité,

la Chambre d'Agriculture et les représentants agricoles – dont je tiens à souligner ici le climat constructif qui régit les relations vendéennes,
l'Office National des Forêts,
le Conseil Départemental,
le Conseil Régional,
l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
la DREAL des Pays de la Loire, et des collectivités ou des EPCI tels le Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf ou encore la Syndicat Mixte Auzance-Vertonne.
A l'heure où je vous parle, nous continuons à multiplier les démarches et les partenariats.

Habituellement, nous rendons hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, en ayant une pensée pour eux et leurs proches.

Cette année, le cœur y sera, mais vous comprendrez que ce format ne nous permet pas d'y mettre le symbolisme nécessaire. Nous sommes nombreuses et nombreux à avoir été touchés par des pertes, nous y pensons pesamment.

Comme vous pouvez le constater, nous avons dû nous adapter aux conditions sanitaires. Nous prendrons place à tour de rôle, d'abord pour évoquer les activités de la Fédération depuis un an avec chaque Président de commission, puis je vous ferai lecture de mon rapport moral.

Enfin, notre trésorier Michel DERIEZ procèdera à la lecture des bilans financiers 2018-2019 et 2019-2020, ainsi qu'à la présentation du budget 2020-2021.

Le directeur Sébastien FARAU, que vous n'avez pas tous eu l'occasion de rencontrer, aura l'occasion de se présenter et répondra aux questions que vous avez pu poser.

Nous désignerons le territoire vainqueur du trophée Chasse Durable 2021, ainsi que son lauréat.

A l'issue de cette Assemblée Générale 2021, l'huissier de justice, M. GUIBERT, nous portera les résultats du vote des résolutions, que nous vous communiquerons.

Cette assemblée générale est retransmise en direct sur internet via Vimeo. Merci à la société Asterion Prod notamment Gaël ROGER et son équipe, pour leur prestation de qualité.

Nous ferons deux pauses d'une dizaine de minutes, aux alentours de 10h30 et 11h30, pour permettre à chacune et à chacun de souffler un peu.

Je vais désormais vous présenter le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et je vous souhaite tout de même une bonne assemblée générale à toutes et à tous.

Gilles DOUILLARD

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque année, j'ai l'occasion de vous remercier pour votre implication au niveau local et pour votre participation indispensable à la vie des communes. Si je renouvelle sincèrement ces remerciements, j'ai conscience que l'année qui vient de s'écouler n'a pas permis d'être impliqué localement comme il se devrait.

Pour autant, le Conseil d'Administration de notre Fédération s'est réuni à dix reprises en 2020, dont la moitié en visio-conférence ! Nous avons dû nous mettre à la page rapidement, mais je tiens à vous assurer que nous avons pu travailler avec sérieux et parfois dans l'urgence. Les commissions ont également continué de se réunir, physiquement ou à distance, pour assurer le bon fonctionnement de la Fédération et faire des propositions au Conseil d'Administration.

Un de nos regrets majeurs pour 2020 est de ne pas avoir pu tenir nos réunions de secteur. C'est pourtant à cette occasion que nous avons le plus de possibilités d'échanger avec vous toutes et tous. Nous croisons les doigts pour cette année, mais sachez que si elles ne pouvaient avoir lieu dans les temps, nous trouverions un moment pour nous réunir.

Je vais tenter de synthétiser quelques points sur l'activité du Conseil d'Administration, avant de laisser la parole aux présidents des Commission. Nous avons notamment été occupés par :

- La mise en œuvre de la réforme de la chasse française, votée le 24 juillet 2019, et dont des décrets paraissent depuis plus d'un an et demi.
- La maîtrise des dégâts et des populations de sangliers, qui plus que tout autre dossier nous occupe tout au long l'année. A ce titre, je reviendrai plus longuement sur un sujet pour lequel nous avons besoin d'échanger, la contribution territoriale.
- L'étude des bilans des comptes et la préparation des budgets.
- Un nouvel audit du Trésor Public quant à la gestion du guichet unique. Comme il y a trois ans, je tiens tout particulièrement à saluer le travail réalisé par notre Responsable du Service Administratif, Franck PETOT, régisseur des recettes.
- La réussite des nouvelles conventions de gestion perdrix en forte augmentation.
- Les recrutements de Mickaël ANGELIN, comme chargé de mission Petite faune, que certains ont déjà pu rencontrer sur le terrain, et également d'Antoine MANGIN, comme chargé de mission pour la communication.
- Les discussions autour de nouvelles règles de gestion du lièvre et de la perdrix.
- La poursuite de la montée en puissance du Service environnement sur des missions transversales.

Voilà, brièvement, quelques-uns des sujets traités.

Les quelques interventions à venir devraient vous donner plus de détails sur les différents sujets animant le quotidien de la Fédération.

Merci de votre attention.

Gilles DOUILLARD

3. COMMISSION COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

La communication est un enjeu contemporain pour nos pratiques cynégétiques, contestées par des mouvements anti-chasse, anti-spécistes ou encore animalistes, ces derniers n'hésitant pas à en manier tous les outils, en particulier les réseaux sociaux. Le choix a été fait par la Fédération il y a 4 ans de diversifier ses approches, en utilisant à la fois l'outil historique du Chasseur vendéen, sur lequel je reviendrai, et aussi Facebook ou la transmission dynamique et en temps réel des informations par mail. Nous avons conscience que ces évolutions et ces changements pouvaient être difficiles pour certains d'entre nous.

Mais ces efforts, portés depuis plus de trois ans maintenant par la Fédération, ont ironiquement trouvé leur récompense depuis un an, où la seule manière de communiquer vite et bien pendant les confinements était de passer par internet. Lorsqu'un arrêté sortait le soir pour le lendemain, je crois que tout le monde était satisfait d'avoir l'information dans les heures qui suivaient, même si elle n'était pas toujours de bon augure. Nous disposons désormais de plus de 80 % des adresses mails de nos chasseurs, et nous les utilisons de façon pragmatique pour diffuser des informations prioritaires. Nous ne souhaitons pas tomber dans un modernisme démagogique, mais simplement améliorer la qualité et la rapidité de délivrance des informations.

Dans cette lignée, vous aurez noté que nous avons accéléré la dématérialisation, en privilégiant les dépôts et l'envoi de documents via l'espace adhérent pour les responsables de territoire, ou encore en développement le prélèvement automatique pour ceux qui le souhaitent. Le choix de cette option vous permet de recevoir vos attributions initiales de bracelets de plans de chasse par voie postale, et vous évitent ainsi de vous déplacer. En contrepartie, des économies de frais administratifs nous permettent de diminuer nos charges dans les budgets prévisionnels, en particulier pour l'analytique des dégâts. Les Présidents de la Fédération et de la Commission grand gibier, Gilles DOUILLARD et Olivier PERROCHEAU, reviendront sur ces questions, mais ces économies de charges, additionnées aux baisses du bracelet sanglier et de la contribution territoriale – si vous les approuvez – permettront de réduire les efforts demandés aux territoires dès la prochaine saison, et encore plus si ces pratiques se généralisent. Il s'agit là d'un effort à porter collectivement, c'est pourquoi nous appelons celles et ceux qui n'auraient pas franchi le pas à nous accompagner dans cette démarche.

Vous avez également pu constater un changement dans le typographie du Chasseur Vendéen depuis un peu plus d'un an, et également dans sa dimension, avec un nombre de pages un peu plus important, et une diversification des sujets abordés. Notre objectif est bien entendu de délivrer des informations pratiques et utiles à nos abonnés, tout en expliquant les missions des Fédérations. Sachez que nous sommes ouverts aux propositions et aux remarques, dès lors qu'elles sont constructives. Comprenez aussi que nous tentons de répondre à des demandes parfois différentes voire opposés et que nous faisons donc le choix de panacher le contenu de la revue. Pour la saison 2021-2022, nous avons également souhaité

donner l'opportunité aux 10 000 abonnés du Chasseur vendéen de bénéficier d'une réduction à 5 €, financée par les économies de l'AG 2020.

Nous accueillons également depuis novembre un chargé de communication au sein de l'effectif de la Fédération, en la personne d'Antoine MANGIN. Bien qu'arrivé en pleine période de confinement, ce dernier s'est attelé à définir une stratégie de communication pour la Fédération, tout en toilettant nos outils de communication. Vous avez pu voir nos nouveaux logos et macarons, et vous pourrez ainsi avoir bientôt accès à une nouvelle version du site internet de la Fédération, qui devrait être prête à la fin du mois d'avril. D'autres projets sont en cours d'élaboration, comme la mise en place d'une newsletter à l'attention des élus, ou la réalisation d'une brochure qui servira à tous pour mieux expliquer nos missions à nos partenaires ou aux citoyens lambda.

Je terminerai, mesdames, messieurs, en rappelant que nous sommes chacune et chacun des communicants à titre individuel. Nous continuerons de développer des outils pour les mettre à votre disposition, et ainsi faciliter une meilleure communication sur la chasse.

Je vous souhaite une bonne fin d'Assemblée Générale, bien qu'à distance.

Patrick HUBERT

4. COMMISSION PREDATEURS ET DEPREDATEURS

Mesdames, messieurs,

Je souhaiterais revenir sur la saison de piégeage et de déterrage précédente, mais surtout me projeter sur celle à venir.

Le printemps 2020, saison qui demande en général d'être proactif pour maintenir un équilibre proies-prédateurs, a été marqué par le début de l'épidémie de la Covid-19, et n'a donc pas permis de réaliser les opérations habituelles. Des dérogations ont pu être obtenues pour la régulation par le tir des corvidés, leur impact ayant été particulièrement significatif sur les semis la saison précédente. Pour autant, quid de la régulation des ragondins et des rats musqués, des renards ou encore des pies et autres mustélidés ?

Leur impact n'est pas qu'une vue de l'esprit lorsqu'on est chasseur, agriculteur ou simple rural, et qu'on constate les dommages sur les cultures, les élevages ou la faune sauvage.

Tenir ce discours, c'est presque faire croire qu'on juge à l'œil de ce que sont ces populations. Pour autant, des chiffres avérés, comme les Indices Kilométriques d'Abondance du renard, montrent des effectifs historiquement élevés. Nous n'aurons pas de données pour l'hiver 2020-2021, pour la première fois depuis vingt ans. Néanmoins, je ne peux que vous encourager à reprendre vos activités de régulation, nos observations ne laissant que peu de doutes quant à l'état des populations actuelles.

On pourrait d'ailleurs faire le même constat pour le blaireau : des captures et des prélèvements en hausses permanentes, de plus en plus de collisions routières recensées, avec une extension géographique de celles-ci. Mais face à ce constat, on choisit de réduire la période complémentaire de la vènerie sous terre du blaireau en 2020, pour un démarrage en juin au lieu du 15 mai. S'il était évidemment entendable et entendu qu'il n'était pas responsable de se réunir dans les conditions habituelles, un protocole adapté avec un nombre réduit de participants était envisageable. Mais il a été plus simple de céder à la démagogie plutôt que de regarder la présence réelle de terrain et les dégâts occasionnés aux cultures.

Plutôt que de jeter un œil dépité en arrière, regardons droit devant. Nous pouvons désormais effectuer nos sorties de régulation via le piégeage ou le tir ce printemps. Nous avons reçu au début du mois de mars l'arrêté autorisant une période complémentaire pour la vènerie sous terre du 15 mai au 15 septembre. Nous avons donc l'opportunité d'agir, ne la perdons pas.

Ce sujet est désormais récurrent, mais nous devons de nouveau élaborer notre arrêté triennal de classement des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, anciennement dénommées « nuisibles »), pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025. Les données collectées seront donc celles accumulées jusqu'au 30 juin 2021. S'en suivront ensuite les différentes réunions de préparation et CDCFS jusqu'à une décision de la CNCFS en février 2022.

Nos sorties doivent donc impérativement s'accompagner des déclarations de dommages correspondantes, à savoir ce qui peut impacter :

- L'agriculture, comme les dégâts de semis ou dans des élevages professionnels,
- La faune sauvage, c'est-à-dire les faits de prédation.
- Les particuliers, comme une attaque sur votre poulailler ou une fouine dans votre moteur de voiture voire dans les combles de votre maison.

Ces déclarations sont indispensables pour la constitution de cet argumentaire, et je ne peux que vous encourager à utiliser le site decladom.fr. Je vous rappelle qu'il s'agit des espèces du groupe II, à savoir le renard, les mustélidés, les corvidés et l'étrépane sansonnet.

Enfin, je tiens à saluer le partenariat sain et constructif avec l'Association Départementale des Déterreurs et des Piégeurs de Vendée, que j'ai par ailleurs l'honneur de présider. Certains y verront de l'autosatisfaction, mais n'importe quel protagoniste se rendra objectivement compte des très bonnes relations qui entourent la Fédération et son association des déterreurs et piégeurs. Ce partenariat continue d'ailleurs de s'étoffer par des actions de suivis de radeaux de détection du Vison d'Amérique sur une plus grande partie du département.

Je vous souhaite donc une bonne saison de piégeage et de déterrage, et j'espère vous revoir l'année prochaine avec de bonnes nouvelles pour notre arrêté triennal.

Jérôme RABILLARD

5. COMMISSION PETIT GIBIER

Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

J'ai le plaisir de présider la Commission Petit gibier de la Fédération, même si les nouvelles ne sont pas toujours réjouissantes concernant plusieurs des espèces concernées. Les populations de lièvres, de lapins, de perdrix ou de faisans, sont malgré quelques territoires privilégiés, en diminution. Face à ce constat, nous pourrions nous décourager et abandonner. Plutôt que de céder à la facilité, votre Fédération a décidé d'agir.

Pour ce faire, depuis le 1^{er} janvier, un chargé de mission sur la Petite faune, Mickaël ANGELIN, a été recruté, pour mettre en place des projets de territoire, en travaillant de concert avec le Service technique. Ses premières semaines de travail ont consisté à aller à la rencontre **de territoires motivés pour la gestion et le développement du petit gibier**. L'objectif est de mettre une énergie et un investissement maximum sur quatre projets de territoires, soit un par secteur du département. Jusqu'à présent, des projets se dégagent autour de vastes opérations de repeuplements faisans, qui impliquent de disposer de grandes surfaces pour que l'opération réussisse. Des opérations de repeuplement des perdrix grises et rouges sont également envisagées, avec une réelle évolution : on ne mesurera plus à l'œil la réussite de ces opérations, mais des comptages réalisés au printemps, par exemple par des battues à blanc. Le lapin n'est pas oublié, avec pour objectifs des efforts localisés mais conséquents sur la reconstitution de garennes et des réintroductions.

La Fédération accompagnera ces territoires, dans une logique d'effort partagé. Nous savons qu'il n'est pas toujours aisé d'investir de façon conséquente pour des aménagements, mais un juste milieu sera à trouver. Bien sûr, il ne s'agira pas aller partout, mais nous espérons que si ces opérations sont couronnées de succès, elles permettront de décupler les actions en faveur de ces espèces. A tous ceux qui sont sceptiques, je leur dis haut et fort qu'il est grand temps de se retrousser les manches, de nous impliquer pleinement, et d'avoir une vision optimiste de l'avenir. N'ayons pas de regrets.

Dans le même temps, les échanges ont continué d'être nombreux sur le lièvre. Nous avons tout d'abord tenté de trouver un juste milieu pour les règles d'attribution. Jusqu'ici, les territoires possédant plus de 50 % du droit de chasse de la commune décidait des règles d'attribution, et de la chasse ou non sur la commune. Cela sera toujours le cas pour celles où l'indice est compris entre 2 et 3. Au-delà de 3, chaque territoire décidera librement de chasser ou non. Je rappelle dans tous les cas que chaque territoire détient une part de responsabilité dans le fait d'attribuer ou non. Les prélèvements 2020-2021 ont atteint un niveau le plus bas depuis dix ans, et la population semble hélas continuer de décroître dans plusieurs territoires du bocage.

Je me dois aussi d'aborder le sujet des lâchers de perdrix et de faisans. La crise de l'Influenza aviaire a failli conduire toute la filière de l'élevage de gibier à la catastrophe, et beaucoup de territoires se sont aussi retrouvés dépourvus, ne pratiquant plus que des lâchers de tir. Attention, le réveil sera difficile si le monde cynégétique n'anticipe pas plus, en accentuant son effort sur les oiseaux de

repeuplement d'été. Ce travail doit être mené de concert avec la filière de l'élevage de gibier, nos deux sorts étant liés. **La chasse de demain se joue maintenant, préparons son avenir et assurons celui de la génération à venir avant qu'il ne soit trop tard.**

Au-delà de ces questions, la qualité et la gestion de l'habitat restent des préalables à la réussite du repeuplement. Le maintien des chaumes et les couverts végétaux sont notamment à rechercher, période où cela joue un rôle indispensable pour le petit gibier. Les chaumes sont aussi ce qui nous permet de bénéficier d'une sortie de chasse de septembre ou octobre bien plus plaisante.

Enfin, comme chaque année, je ne peux que faire écho à mon collègue Jérôme RABILLARD d'insister sur la régulation des prédateurs. Ce n'est pas la seule part de nos problèmes, mais le cumul d'une pression de prédation par les renards, les pies, les corneilles, ne peut que conduire à une baisse des populations de notre petit gibier, qu'il est souvent très difficile de reconstituer. Parfois, on a l'impression de reprendre le travail à 0 tous les ans !

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des personnels administratifs et techniques de la Fédération, qui nous accompagnent au quotidien, et s'investissent pleinement pour répondre au mieux aux sollicitations des chasseurs. Gageons que ces efforts soient récompensés.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.

Lucien RABAUD

6. COMMISSION MIGRATEURS

Mesdames, messieurs, bonjour.

Je me présente devant vous en tant que chasseur passionné de migrateurs et président de la commission du même nom.

Passionné, il fallait l'être lors de la saison 2020/2021 qui restera probablement comme mon plus mauvais souvenir cynégétique. Je me dois de revenir sur les épisodes de cette année où l'influenza aviaire, les confinements et autres couvre-feu ont particulièrement impacté la chasse des migrateurs.

Je fais partie des chasseurs constructifs et solidaires des autres pratiques cynégétiques. Je suis conscient de l'importance de la régulation des grands animaux ou des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, dont je m'occupe également, et je n'ai pas été jaloux de la possibilité de réaliser cette mission de service public, au contraire. Mais le « deux poids deux mesures », sur lequel le Président Gilles Douillard reviendra certainement, parlant de « chasse plaisir » et de « chasse utile », ne passe pas ! Les chasseurs de migrateurs ont été les parents pauvres cette saison, et se sont vus réduits aux malfaisants destructeurs de biodiversité. Si nous étions responsables et conscients de toute l'implication nécessaire pour limiter et réduire l'épidémie sanitaire de la Covid-19, alors d'accord sur le fond, la forme, elle, ne passe pas du tout et me restera en travers de la gorge.

Un malheur n'arrivant jamais seul, nous avons donc dû également faire face à l'épidémie d'influenza aviaire, avec la mise en place d'un risque élevé dès la mi-octobre ne permettant plus le transport et l'usage des appelants. Là-encore, je comprends qu'il faille prendre des précautions, que la filière de l'élevage avicole est extrêmement importante et a beaucoup souffert par le passé. Mais objectivement, pourquoi tant de sur-précautions envers les chasseurs de gibier d'eau ? Nos échanges avec la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vendée, en charge du dossier, nous laissent penser que c'est à Paris et aux ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie que se prennent les décisions. Bien loin d'être un complotiste, j'en viens à penser que nous ne sommes pas considérés de façon juste, et que l'influenza aviaire a bon dos. Ces restrictions ne sont plus durables, des solutions intermédiaires tout à fait respectables vis à vis de la profession des éleveurs sont à rechercher d'autant que nous devons probablement apprendre à vivre avec ces épizooties et à ne plus les subir.

Ces deux épisodes ont aussi presque fait oublier les nouvelles cacophonie et déconvenue subies au mois de septembre sur la Tourterelle des bois. Le Conseil d'état a tranché, et déclaré la prise de position de l'État en faveur d'un quota de gestion adaptative comme illégal !! Chasse suspendue pour l'espèce, et gros nuages noirs à l'horizon. Nous allons continuer à largement nous investir en faveur de l'espèce, et nous n'abandonnerons pas si facilement.

Je décevrais mes collègues Administrateurs, si je n'abordais pas le sujet de la gestion de l'eau dans les marais, cette année.

Si par le passé, j'ai pu avoir des mots un peu rudes, il faut aussi reconnaître la notable amélioration dans la délivrance des dérogations en période d'arrêté sécheresse de la part de la Direction Départementale des territoires et de la Mer. Je crois que nous

avons désormais trouvé un bon équilibre. Malheureusement, l'amélioration de ce pragmatisme ne bonifie pas la quantité d'eau disponible à certaines périodes, en particulier estivales, où la gestion en fin d'hiver et début de printemps, cumulée aux épisodes de sécheresse, ne permet pas justement ces dérogations. Un juste milieu doit être trouvé, et nous nous devons d'échanger de façon constructive avec les syndicats de gestion de l'eau dans les marais.

Dans le registre plus plaisant, vous êtes peut-être amenés à suivre les péripéties de nos canards souchets, équipés de balises GPS. Depuis un peu plus d'un an, un programme de captures est en effet mené par la Fédération, en lien avec la thèse de doctorat d'Axelle Moreau. L'objectif est d'établir la relation entre la ressource alimentaire, les fameux invertébrés aquatiques (!), et ce canard emblématique des zones humides vendéennes. Je tiens par ces quelques mots à remercier chaleureusement les mécènes qui ont déjà permis financer quatorze balises ; l'Association Nationale des Chasseurs de gibier d'eau (avec dix balises !), la Sauvagine Vendéenne, l'Association Départementale des Chasseurs de gibier d'eau de Loire-Atlantique, l'Association de la Chasse Maritime Vendéenne – c'est tout récent - et une mention spéciale pour l'Association Départementale pour la Gestion du Grand Gibier de Vendée, qui a également contribué par solidarité cynégétique. Je considère que ce genre d'action est porteur d'espoir après ce que nous avons vécu, en particulier en novembre 2020.

J'en entends aussi ceux qui me disent, pourquoi cette espèce et pas une autre, pourquoi alors qu'elle ne semble pas présenter d'inquiétude d'un point de vue cynégétique : je leur réponds qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et que notre implication est déjà assez forte sur d'autres espèces. Mais n'ayez crainte, nous allons continuer de monter en puissance.

Je me dois également d'aborder le sujet de l'agrainage du gibier d'eau. Clivant, au sein de la communauté des chasseurs de gibier d'eau, il a fait l'objet d'une consultation en mars 2019, pour estimer si ces derniers étaient favorables au maintien ou à l'interdiction de cette pratique. 335 chasseurs se sont exprimés, dont 180, soit 53,7% étaient pour l'interdiction de l'agrainage du gibier d'eau. Deux ans après le Conseil d'Administration a décidé de suivre le résultat de cette consultation, et a proposé à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage un avenant à son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Ce dernier a été validé. J'en entends déjà me dire que le résultat n'est pas assez significatif : je tiens à rappeler qu'avec 53,7% des voix, on peut devenir Président de la République ! L'agrainage du gibier sera donc interdit dès la promulgation de l'avenant, à partir de la saison 2021/2022, sur les marais littoraux et rétro-littoraux. La chasse à l'agrainée sur les étangs bocagers et intérieurs reste, elle, possible, telle qu'elle existe déjà.

Je souhaite enfin terminer mon propos pour exprimer une inquiétude, sur un dossier que je suis attentivement depuis sept ans, désormais. Tous les trois ans, une rencontre des parties à lieu pour l'AEWA, comprenez l'Accord de Conservation pour les oiseaux d'eau d'Afrique et d'Eurasie. En 2015 et 2018, des inquiétudes avaient été exprimées par la Fédération quant aux changements possibles de classement de plusieurs espèces, pouvant concourir jusqu'à un moratoire de leur chasse : le Fuligule milouin et un cortège de huit limicoles dont le Vanneau Huppé. S'il ne faut pas crier avant d'avoir mal, le monde cynégétique devra être solidaire et proactif

pour éviter un réveil difficile. Continuons de nous impliquer, dans la gestion de l'habitat, dans l'acquisition de connaissances, comme la collecte d'ailes pour laquelle la Vendée sera à nouveau la tête de proue pour la saison 2020-2021.

Merci à toutes et à tous pour votre écoute.

Léopold PIETERS

7. COMMISSION ENVIRONNEMENT

Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

J'ai le plaisir de présider la Commission environnement depuis quatre ans, et j'ai donc la lourde tâche mais non moins plaisante de vous restituer les travaux autour de cette thématique. Cela fait maintenant huit ans que nous avons créé notre Service environnement, et si nous avons fait face au départ à du scepticisme, force est de constater qu'il s'agit d'une pleine réussite et d'un véritable moteur pour notre Fédération, et donc pour les chasseurs dans leur ensemble. Avant de revenir sur les missions menées dans ce cadre, je souhaiterais néanmoins remettre plusieurs choses à plat.

Si j'entends les félicitations voire les éloges sur la réussite de la politique environnementale de la Fédération, j'ai aussi écho de critiques, qui consisteraient à dire que nos missions en termes d'environnement ne sont pas en phase avec notre monde cynégétique. Permettez-moi de vous dire que je ne partage pas du tout ce point de vue, et qu'il me semble contreproductif d'opposer ces deux thématiques.

Outre la reconnaissance portée par nos partenaires institutionnels et financiers, qui vaut reconnaissance des compétences des chasseurs et de leur institution, les objectifs nourris par le Service environnement permettent de travailler sur l'ensemble des espèces et de leurs habitats, les espèces chassables ne faisant pas exception. Quand nous plantons des haies, la petite faune en bénéficie largement. Quand nous aménageons des mares ou restaurons des îlots, les oiseaux d'eau en profitent largement. Quand nous gérons espaces naturels, protégés ou non, nous contribuons à aménager des espaces favorables à la reproduction d'espèces que nous chasserons ensuite.

Je ne vais pas vous faire une litanie des exemples qui entourent les missions que nous menons autour de l'environnement, mais plutôt que les dénigrer, nous devrions les saluer et se les approprier. Certains s'en rendent compte et nous le font savoir, j'en profite pour les en remercier. Pour les autres, sachez que j'aurais toujours une écoute attentive, et que je me tiens disponible pour échanger à ce sujet.

Vous le comprenez, je suis donc fier du travail réalisé par les cinq personnes du Service environnement, de concert avec leurs collègues du Service technique de la Fédération. L'ensemble de leurs missions font l'objet de partenariats finançant leur mise en œuvre, et garantissent plus d'actions en lien avec le monde cynégétique, sans pour autant peser sur le dynamisme de la Fédération, bien au contraire. Permettez-moi de revenir brièvement sur les missions menées.

L'un des premiers projets historiques menés par notre Service environnement concerne la Réserve Naturelle Régionale de la Ferme de Choisy. Le gestionnaire, Maxime BOBINEAU, mène un travail brillant, et les échos que nous avons directement ou indirectement sont un véritable motif de satisfaction. La diversité en termes de flore ou d'odonates, ou les effectifs historiques d'oiseaux d'eau accueillis sur le site ces derniers hivers, valide la pertinence de notre action, saluée encore récemment en Comité consultatif.

Nous sommes également gestionnaires du Marais de Lieu Dieu, propriété du Conservatoire du littoral sur la commune de Jard-sur-Mer. Depuis deux ans et demi, notre chargée de mission, Marion DAUVERGNE, a ainsi réalisé un travail remarquable. La réhabilitation du fonctionnement hydraulique du site, les suivis réalisés et surtout la concertation avec l'ensemble des usagers, ont été salués par tous les membres présents lors du Comité de pilotage de décembre dernier, dont M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne. Je profite à nouveau de l'occasion pour le remercier de sa présence assidue.

Vous vous en êtes peut-être aperçus, mais la question de la haie et de la restauration du bocage est récurrente depuis quelques mois en Vendée. La Fédération, à l'aide de chasseurs bénévoles qui sont à saluer, s'est engagée depuis vingt ans dans cette démarche, en plantant plus de 450 000 arbres depuis l'année 2000. Cette politique s'est développée en s'impliquant dans des projets locaux de restauration bocagère. Depuis 2017, notre chargé de mission Mickaël MIMAUD a ainsi mis en place un véritable projet de territoire sur le bassin versant du Falleron, en lien avec le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, avec une dynamique locale très appréciable, et s'est engagée pour reproduire la même dynamique sur les communes de Sainte-Flaive-des-Loups et des Achards, dans le cadre du SAGE Auzance-Vertonne piloté par le Syndicat mixte du même nom.

Mon ami et collègue Léopold PIETERS a déjà évoqué le programme de capture des souchets dans le cadre de la thèse d'Axelle MOREAU, jeune doctorante que nous avons eu le plaisir d'accueillir d'abord en stage, et qui après avoir fait ses preuves est restée parmi nous. Outre le souchet, ses travaux portent sur les invertébrés aquatiques, ressource alimentaire primordial pour les oiseaux d'eau en période de reproduction. Disposer d'habitats productifs est un enjeu pour toutes les espèces que nous gérons, et y adosser un regard pointu associant le monde de la recherche, ici l'Université de la Rochelle, devient indispensable.

Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de vous la présenter en raison des circonstances, mais suite à la prise du poste de Directeur par Sébastien FARAU, Adeline LERAY a intégré nos effectifs en septembre 2019. Sa mission principale était notamment l'animation du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire. Ce dernier se terminait en décembre, et une restitution finale aura lieu d'ici la fin de l'année 2021. La Fédération de Vendée a été la première à animer un Plan national de gestion, et a, je l'espère ouvert la voie à d'autres opportunités pour le monde cynégétique. En novembre 2020, le bilan du plan a été présenté au Conseil National de Protection de la Nature, qui a rendu un avis favorable quasi-unanime, tout en adressant ses félicitations à la Fédération pour l'animation du plan, et en recommandant sa reconduction. Félicitations à Adeline LERAY pour son excellent travail en si peu de temps, et ne minimisons pas la reconnaissance de six ans d'investissement.

Je clôturerai ce discours en évoquant un dernier partenariat qui va démarrer à compter de cette année sur le site de la lagune de Bouin, dans le Marais breton. La Fédération est gestionnaire du site depuis 2013, et le partenariat avec la commune va se poursuivre, en y associant désormais le Département de la Vendée. En effet, le site va bénéficier de la première labellisation ENS de Vendée, permettant la mise en œuvre d'un plan de gestion sur dix ans. Je remercie vivement le Département

pour la confiance accordée en premier lieu à la Fédération des Chasseurs, qui sera une structure pionnière sur le sujet.

A nouveau, soyons reconnaissants et n'opposons pas chasse et environnement, qui sont indissociables pour la durabilité de notre passion. Merci à toutes et à tous.

David MARCHEGAY

8. COMMISSION GRAND GIBIER

Mesdames, Messieurs,

Je ne puis être présent en direct, mais j'ai tenu, en tant que Président de la Commission Grand Gibier, à m'exprimer sur les récents changements, les diverses évolutions à venir ainsi que sur l'évolution des populations des trois espèces de grand gibier présentes à l'état sauvage dans notre département.

Tout d'abord, le **cerf élaphe**.

Les chiffres concernant les attributions et les réalisations de plan de chasse de l'espèce sont stables et quasiment identiques à ceux de la saison passée : 84 attributions pour 58 réalisations.

Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu réaliser de suivis de population par indice nocturne sur le massif de Mervent-Vouvant. Cependant, les retours de terrain confirment que la population se porte bien et qu'elle a bien recolonisé le cœur du massif forestier. Le taux de réalisation en forêt domaniale est de 77 % mais uniquement de 67 % sur les deux grands groupements périphériques à la forêt, alors que les hardes sont bien présentes.

Afin de faciliter les prélèvements hors de l'espace dévolu à l'espèce, nous allons attribuer pour la deuxième saison consécutive des bracelets « indifférenciés ». Ainsi, nous vous proposons lors du vote par correspondance de réduire le coût des bracelets « biche », « jeune » et « indifférencié » de 100 € à 80 € pour la saison prochaine.

Nous espérons que ces mesures permettront de stabiliser la population dans l'optique d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Concernant l'espèce **chevreuil**, les chiffres restent toujours aussi importants lors de la saison écoulée : 4653 attributions pour 4277 réalisations (154 de plus que la saison passée) soit un taux de réalisation qui avoisine les 92 %, valeur stable ces dernières années. Compte tenu de l'accroissement des populations de chevreuil dans la majeure partie des unités de gestion du département, nous avons attribuer davantage ces dernières saisons afin de suivre au plus près, les tendances d'évolution observées sur le terrain.

Le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 prévoit également l'expérimentation sur le massif du Pays Yonnais du plan de chasse triennal pour le chevreuil à partir de la saison 2021-2022. Un premier travail a commencé à l'automne 2019 et au printemps 2020. En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu réaliser de réunions spécifiques avec les territoires concernés. Ce travail est donc suspendu en attendant que la situation sanitaire s'améliore.

Depuis 2020, nous continuons également notre effort d'amélioration et de simplification des règles d'attribution « chevreuil » par la concertation avec les différents représentants concernés par le monde de la chasse mais également par un travail sur notre logiciel qui peut permettre, comme pour le plan de chasse lièvre, de définir une proposition d'attribution. La définition d'une règle par rapport aux surfaces boisées et totales et le niveau d'abondance de chaque unité de gestion

peut être envisagée. Le but reste bien évidemment d'être le plus juste possible entre tous les territoires, même si nous sommes conscients que tout n'est pas parfait. Nous vous demandons à l'inverse de bien considérer notre volonté d'être objectif et équitable entre tous les territoires.

Je vais donc conclure ce rapport par l'espèce **sanglier**.

Les chiffres sont en augmentation cette année encore. 4059 attributions ont été effectuées pour une réalisation de 2708 animaux déclarés prélevés à ce jour (2201 en 2020 et 2312 en 2019). Le taux de réalisation est de 66 %.

Rendez-vous compte : le tableau de chasse de la saison en cours est un record pour notre département, multipliant par 3 les prélèvements par rapport à il y a 7 ans.

Les actes de chasse durant la période d'ouverture anticipée sont en constante augmentation. A l'approche ou à l'affût mais plus encore avec des chiens courants, ceux-ci favorisent la mobilité permanente des populations avant la récolte des céréales et réduisent significativement les dégâts aux cultures. Il a ainsi été prélevé 275 animaux entre le 1^{er} juin et l'ouverture générale et les réalisations étaient inférieures aux années précédentes jusqu'au mois de novembre 2020.

Le deuxième confinement a permis aux chasseurs (avec des dérogations) de se consacrer à la chasse du grand gibier et d'inverser la tendance des prélèvements sanglier qui depuis cette période ont toujours été supérieurs semaine après semaine.

Fort heureusement, les dégâts occasionnés aux cultures par les sangliers entre 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 n'ont été pas en corrélation avec la forte reproduction de l'espèce. La réalisation d'un agrainage de dissuasion raisonné dans les grands massifs boisés (supérieur à 100 ha) et le linéaire important de clôtures électriques provisoires en place (58 km dont 25 sur le GIC Mervent-Vieilles-Verries) ont prouvé une nouvelle fois leur efficacité.

Nous vous avons soumis au vote plusieurs points : la contribution territoriale mise en place la saison dernière va pouvoir être nettement réduite, proportionnellement à la baisse des dégâts et des coûts d'estimation ainsi que des efforts de dématérialisation précédemment évoqués Patrick HUBERT.

Nous avons également souhaité vous proposer de baisser le bracelet sanglier à 25 € afin de favoriser les prélèvements. Sachez que notre but final n'a jamais été de ponctionner les territoires, mais de trouver un équilibre financier durable pour que l'institution fédérale soit pérenne. Continuons nos efforts pour réduire encore les charges sur le monde cynégétique.

Dans le même temps, les réattributions hebdomadaires ont été beaucoup plus fréquentes et représentent désormais une charge de travail importante. 37 « vagues » de réattribution ont été réalisées jusqu'à la semaine dernière, avec parfois seulement quelques bracelets voire un seul plusieurs fois. Beaucoup de territoires demandent régulièrement des bracelets au cours de la saison (jusqu'à 9 fois pour certains d'entre eux). Ainsi, nous avons décidé de vous proposer de modifier les attributions initiales (hors des territoires en points noirs) et de viser **60 %**

de la moyenne des attributions des trois dernières saisons pour chaque territoire demandeur.

Malgré des prélèvements records, il reste encore par endroit une population importante de sangliers. Il faut que nous restions vigilants face aux dégâts et que nous soyons à l'écoute des exploitants agricoles de nos territoires. Nous devons intervenir le plus tôt possible, dès les premiers jours de juin si nécessaire. Profitez de votre première attribution plus conséquente pour réaliser dès le début de saison des prélèvements plus importants en donnant des consignes de tir moins sélectives.

La population de sangliers du département doit être maîtrisée par les chasseurs et maintenue à un niveau supportable par notre agriculture.

Je vous souhaite une très bonne saison 2021-2022.

Olivier PERROCHEAU

9. RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Pour ne rien vous cacher, je souhaitais faire court, car je sais que les longs discours ne passionnent pas les foules, mais l'année et la saison cynégétique que nous venons de vivre font que je serai obligé de m'appesantir un peu sur plusieurs sujets.

Il y a presque un an, j'aurais axé mes propos sur une évolution qui a largement transformé le monde de la chasse. Je veux bien sûr parler de la réforme du 24 juillet 2019, projet prioritaire du président de la FNC Willy SCHRAEN. En 2018, nous vous avons déjà exposé ce que serait ses contours, avec notamment la mesure phare d'un permis national à 200 €. Bien au-delà, des décrets ont depuis été successivement publiés et nous ont obligé à repenser notre manière de travailler et de nous organiser. Les compétences des plans de chasse sont désormais dévolues au Président de la Fédération : si cela peut paraître séduisant sur le papier, cela veut dire aussi plus de responsabilités, plus de travail, plus de rigueur.

Dans le même temps, aucun responsable de territoire n'a pu ignorer les changements quant aux flux financiers liés aux dégâts. J'ai plus que conscience que la mise en place de la contribution territoriale, dans une année où nous n'avons pu tenir ni Assemblée Générale, ni réunion de secteurs, a été perçue avec incompréhension. Il s'agissait de la première année et nous n'avons peut-être pas tout bien fait. Nous nous sommes employés cette année à corriger le tir, ce qui est toujours plus simple avec moins de dégâts. La contribution territoriale a donc été ajustée au niveau de sa part forfaitaire, et baissera dans sa globalité si vous l'avez voté en ce sens. Le prix du bracelet sanglier baissera également, de 30 € à 25 €. Pour rappel, il était à 50 € il y a 5 ans, et même à 60 € il y a 7 ans. Nous n'avons qu'un objectif : ne pas être débordés sur le terrain comme financièrement par les dégâts, et continuer à équilibrer ce secteur. La Fédération ne s'enrichit pas sur le dos des chasseurs ! Quand j'échange avec certains amis et collègues présidents d'autres Fédérations, je vous assure que ces choix difficiles sont aussi ceux qui nous permettront d'assurer notre pérennité et notre indépendance.

Nous sommes conscients des efforts qui ont été demandés, et nous avons cherché dès la saison dernière à réduire nos frais administratifs. Mon collègue Patrick HUBERT en a parlé, cela veut dire dématérialiser. Je peux vous dire que moi le premier je ne suis pas le plus à l'aise, mais nous sommes en 2021, cela veut dire moins de frais, et donc moins de charges pour la Fédération et ses chasseurs. Vivons avec notre temps, cela ne nous empêchera pas pour autant d'aller à la chasse.

La réforme de la chasse a aussi conduit à la mise en place d'une écocontribution, abondée par l'Etat et par la FNC avec respectivement 10 et 5 € par permis validé. Les Fédérations des Chasseurs des Pays de la Loire ont décidé de mener un projet prioritaire en faveur de l'agriculture et de la biodiversité, avec le recrutement de chargés de missions dans chaque département, et une enveloppe pour investir et accompagner les territoires. Ce sont ces territoires que nous chassons, que nous aménageons dans certains cas, et sur lesquels l'avenir de la chasse, en particulier du petit gibier, repose. Sans vous et sans nos partenaires du monde agricole, pas de salut.

Enfin, une des nouveautés de cette réforme sera la mise en place d'une formation décennale pour la sécurité à la chasse. Cette formation se déroulera sur une demi-journée, et sera identique pour tous les chasseurs de France. Je sais qu'elle apparaît comme une énième nouvelle démarche administrative, mais une demi-journée de notre vie pour réassurer notre crédibilité en vaut bien la peine.

Il y a un an, j'aurais dû vous évoquer ces quelques points et d'autres encore, sûrement plus dans le détail. Mais il y a un an, démarrait l'épidémie de la Covid-19. Nous étions loin de nous imaginer être quasiment revenus au point de départ en mars 2021. Au printemps 2020, il a donc été difficile pour beaucoup de ne pas profiter de la nature. Nous n'avons pas pu non plus réaliser toutes les opérations de gestion nécessaires, en termes d'aménagements mais aussi de piégeage. Bien sûr, nous comprenions, et le civisme de chacun devait primer, quand des milliers de personnes étaient en réanimation, et des centaines mourraient chaque jour. Le début du déconfinement nous a conduit à légitimement espérer.

Or, cela a été le début de décisions injustes. D'abord, 15 jours supprimés pour le déterrage du blaireau en Vendée. Evidemment, ce n'était pas vendeur pour l'opinion publique.

L'accalmie estivale a finalement succédé à une nouvelle vague et à de nouvelles restrictions. Là-encore, nous entendions, bien que pris au dépourvu en plein milieu du mois de novembre, si symbolique pour la chasse. Pour autant, un nouveau concept voyait le jour : la naissance de la chasse-plaisir face à la chasse utile, celle de la régulation. Inventée par Madame la Ministre de l'Ecologie, elle réduisait notre rôle à de dociles serviteurs utilitaires. En gros, on aimait bien les chasseurs quand ils rendent service, mais si on pouvait éviter qu'ils soient là le reste du temps, ça convenait aussi.

Mesdames, messieurs, laissez-moi vous le redire encore une fois : il n'y a pas des « chasse-utile » et des « chasse-plaisir », il n'y a qu'une chasse, caractérisée par sa diversité en termes de pratiques et d'hommes. Bien sûr, nous nous devons d'assurer nos missions de service public, même si certains viendront encore nous expliquer que s'il y a trop de sangliers sur le terrain, c'est forcément notre faute. Les chasseurs ont bon dos. Restons solidaires face à ces évènements qui nous ont mis à rude épreuve et ont voulu nous opposer.

J'insiste sur le mot de solidarité, car ces quelques mois ont été difficiles. La Fédération a parfois été tenue responsable de tous les maux, d'être inactive, de laisser les chasseurs dans l'inconnu. Il y a eu certains soirs où il fallait être bien fait quand j'entendais les reproches qui m'étaient adressés à moi-même ou au personnel de la Fédération, que je tiens à vivement remercier pour son implication durant cette période. Nous ne sortions pas un communiqué de presse ou une publication Facebook tous les jours, ce n'est pas pour autant que nous n'étions pas pleinement actifs pour améliorer la situation. Regardez ailleurs, l'herbe n'était pas forcément plus verte.

Un malheur n'arrivant jamais seul, la saison 2020-2021 a aussi été marquée par une nouvelle épizootie de grippe aviaire, impactant les chasseurs de petit gibier et de migrateurs. Léopold PIETERS est revenu sur ce sujet, et je partage entièrement son point de vue. A nouveau, la chasse a bon dos. Comme l'a suggéré Lucien RABAUD,

il sera pour autant important et primordial que chaque territoire se questionne sur la gestion du petit gibier à l'avenir. Le couperet n'est pas passé loin pour qu'une filière disparaisse, ce qui aurait laissé beaucoup d'entre nous sans solutions pour envisager des opérations de repeuplement.

Si toute la période qui vient de s'écouler nous rappelle d'être solidaire, elle nous montre aussi que les décisions sont parfois plus politiques que pragmatiques. Vous aurez des décisions à prendre dans quelques mois pour les élections régionales et départementales. Je n'ai pas à me prononcer sur ce que doit être le vote de chacun, mais à titre personnel, je regarderai très attentivement qui sont les amis des chasseurs, et ceux qui ne le sont pas.

Mesdames, messieurs, merci de votre attention, je vais désormais laisser la parole à notre nouveau Directeur, Sébastien FARAU.

Gilles DOUILLARD

10. INTERVENTION DU DIRECTEUR

Mesdames, messieurs,

C'est pour moi la première occasion de m'exprimer auprès de vous, même si malheureusement c'est à distance. Comme certains le savent peut-être déjà, j'ai pris mes nouvelles fonctions de directeur suite au départ de Cyril MOREAU pour la Fédération des Chasseurs de Charente en juillet 2019. Je n'étais pas pour autant un inconnu, puisque j'ai intégré le Service environnement de la Fédération en février 2014, peu après sa création.

Pour la deuxième fois que je manque l'opportunité de vous rencontrer lors d'une Assemblée générale, même si j'ai déjà pu échanger avec certaines et certains d'entre vous. Lorsqu'on a discuté avec le Président Gilles DOUILLARD du contenu de mon intervention, je ne lui ai pas demandé de m'étendre longuement sur un sujet en particulier – certains me voyaient venir de loin avec la gestion adaptative – mais j'ai plutôt souhaité simplement me présenter, exposer ma vision des choses pour la chasse et la Fédération, et donc expliquer la ligne proposée au Conseil d'Administration. Nous croyons tous les deux qu'il faut faire les choses dans l'ordre, donc je vais m'y employer.

Déjà, avant de vous parler du Directeur, je vais juste vous dire quelques mots de la personne. J'ai 33 ans et je suis dans le milieu des Fédérations depuis dix ans, et même un peu avant, puisque j'ai eu quelques stages et contrats à la Fédération des Chasseurs de Gironde, avant qu'elle ne finance ma thèse de doctorat, qui portait sur les savoirs écologiques des chasseurs de gibier d'eau. Ça vous permet de déduire deux choses : la première que je suis un passionné de chasse au gibier d'eau, principalement pour les canards et à la tonne ; la seconde que je ne m'intéresse pas seulement aux espèces ou aux habitats, mais bien aux hommes donc aux chasseurs. Je tiens absolument à maintenir ce lien, essentiel pour toujours comprendre les attentes, les visions de chacun, et trouver le meilleur compromis dans nos projets communs.

J'ai choisi de travailler dans le milieu cynégétique bien entendu parce que j'étais passionné, mais aussi et surtout car je suis un convaincu de l'intérêt de la présence des chasseurs en termes d'aménagements, de gestion et de régulation en matière d'écologie. Je ne fais pas partie des idéalistes qui pensent que la chasse est toute belle et que les chasseurs ne font rien de travers, mais je crois par contre que notre immense majorité s'investit dans des efforts bénéfiques à l'environnement mais aussi au fonctionnement sociétal de nos communes, en particulier rural. Ce ne sont pas des positions partagées par tout le monde vous vous en doutez, mais elles sont pleinement assumées de ma part.

Après quelques années en Gironde, je suis donc arrivé en Vendée, surtout attiré par la volonté de la Fédération de sortir des sentiers battus. Elle créait un Service environnement, qui comme l'a dit David MARCHEGAY n'avait pas pour vocation d'être déconnecté des problématiques cynégétiques mais au contraire de faire avancer les deux thématiques de concert en créant une émulation. J'ai eu pour mission principale l'animation du plan national de gestion de la Barge à queue noire, et aussi l'élaboration et le montage de projets, qui ont permis de constituer

une bonne partie de l'équipe qui vous a été décrite tout à l'heure, et dont j'étais responsable.

Quand on est directeur d'une Fédération et qu'on prend ses fonctions, on est régie par un Conseil d'Administration et par un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Il faut donc proposer à ses élus une stratégie permettant d'avancer tout en mettant en œuvre ce Schéma. Il est articulé autour de six commissions, pour lesquelles vous avez pu entendre des synthèses, et pour ma part je me suis appuyé sur ces six axes, en mettant l'accent sur deux, le Petit gibier et la Communication.

On travaille bien entendu sur toutes les thématiques, nous sommes attaqués sous plusieurs angles mais il me semble, peut-être, que ces deux questions méritaient qu'on s'y penche en priorité. Pourquoi ? Parce que nous avons une population de chasseurs qui se tournent pour les deux tiers voire les trois quarts vers le grand gibier, une autre partie bien moins importante vers la chasse des migrateurs – j'en suis – et d'autres spécialistes que sont les veneurs ou les piégeurs. Ces pratiques ont pour point commun, à mon sens, d'avoir des effectifs stables voire même en augmentation.

Il manque en revanche, vous l'aurez deviné, les chasseurs de petit gibier. Il y en a en grand nombre car la chasse du lapin et du lièvre, ou celle à la billebaude, le dimanche avec un chien devant soi, font partie des traditions vendéennes. Et pourtant, ce sont celles qui sont le plus en souffrance : une disparition inquiétante du lapin, pas seulement vendéenne, avec un nombre de prélèvements divisé par 30 en trente ans ; une baisse continue des populations de lièvre sur le bocage, Lucien RABAUD en a parlé ; et des populations de perdrix et de faisans dont la pérennité ne tient qu'à un fil, sous réserve de lâchers. On peut facilement céder au découragement.

S'il y a une structure qui doit agir en priorité, c'est la Fédération. On trouve des projets soutenus qui marchent et marchent bien, et c'est souvent conditionné par l'implication locale des territoires et donc des hommes. Mais globalement, ne nous cachons pas, nous pouvons être déçus voire inquiets. En tant que Fédération, nous n'avons pas le droit d'abandonner, et nous démarrons donc un projet sur ces espèces. Nous n'irons pas partout, ça ne sera donc pas du saupoudrage, mais nous tentons en quelque sorte de mettre le paquet sur des projets de territoire. C'est l'objet du recrutement de Mickaël ANGELIN, auquel je souhaite à nouveau la bienvenue. Il connaît très bien son sujet, et je sais reconnaître des paroles de bon sens quand j'en entends. Ce n'est pas perdu, mais il va falloir sacrément se retrousser les manches. Dont acte.

Le second point sur lequel j'ai particulièrement insisté est la communication. C'est un sujet sur lequel la Fédération de Vendée n'a clairement pas à rougir. Je crois que nous faisons des productions de qualité, que nous étions relativement actifs, nous tentions de nous renouveler comme avec l'opération du permis à 0 €, mais nous manquions aussi de visibilité. Nos outils actuels nous permettaient en fait de bien atteindre les chasseurs, mais encore insuffisamment les élus, les collectivités ou tout simplement les citoyens lambda. Il a donc été décidé de recruter un chargé de communication expérimenté pour six mois en la personne d'Antoine MANGIN.

Ce dernier a réalisé un travail que je considère remarquable, je n'y reviendrai pas, Patrick HUBERT en a déjà parlé. La stratégie de communication mise en place doit nous permettre de mieux nous faire connaître, à l'heure des Référendum d'Initiative Partagée et de la montée de mouvance anti-chasse, ou encore des campagnes scandaleuses comme celle de la Fondation Brigitte Bardot, c'est le nerf de la guerre et notre sauf-conduit. Je ne m'étendrai pas plus, mais nous sommes actifs sur pléthore de dossiers, et je vous invite aussi à venir chercher les informations, que nous allons continuer de mettre à disposition sur notre nouveau site internet, sur notre page Facebook, et aussi je l'espère, lors des réunions de secteur où j'aurais peut-être l'occasion de vous croiser.

J'espère que nous aurons encore beaucoup d'Assemblée générales à partager à l'avenir, donc je ne vais pas en rajouter pour m'en garder un peu sous le coude. Je vais simplement remercier le Conseil d'Administration de la Fédération et bien sûr son Président Gilles DOUILLARD de m'accorder leur confiance sur des idées ambitieuses, innovantes à mon sens, mais aussi très inhabituelles pour le milieu cynégétique. Il faut aussi parfois le courage politique de franchir le pas, et ce n'est pas rien, donc encore merci pour cette confiance. Et enfin, des remerciements pour tout le personnel de la Fédération : vous ne vous en rendez peut-être pas compte, mais il s'agit d'une super équipe, investie et engagée, avec qui c'est très plaisant de travailler.

Merci à toutes et à tous, je vais désormais laisser la parole à Michel DERIEZ pour les rapports financiers.

Sébastien FARAU

11. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER 2018-2019

TEASER RAPPORT FINANCIER

Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez vu dans les résolutions, nous avons cette année deux bilans à voter pour les comptes de la Fédération. Afin d'écourter la longueur de ces présentations, je serai bref sur le bilan 2018-2019, et bien entendu je détaillerai plus longuement le bilan 2019-2020.

Je vais donc vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 tels qu'ils ont été approuvés par notre Commissaire aux Comptes. L'exercice a fait ressortir un déficit de 65 490 euros contre un excédent de 47 469 euros en 2018 qui se répartissent ainsi par secteur d'activité :

- Secteur général = - 68 445 € (N-1 = - 23 082 €)
- Secteur Dégâts Grand Gibier = + 2 954 € (N-1 = + 70 551 €)

Ce déficit est lié à la forte augmentation des indemnisations des dégâts de grand gibier ainsi qu'à l'investissement pour le permis à 0 €.

Globalement, le résultat de la fédération que vous aurez à approuver est un déficit de 65 491 €, et nous vous proposons de l'imputer sur les réserves.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Francis GUILLEMET.

Michel DERIEZ

12. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2018-2019

Extrait du rapport du Commissaire aux comptes du 17 mars 2020 aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 novembre 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

A cet égard, nous nous sommes notamment assurés de la permanence des méthodes de répartition des charges et des produits entre les différents secteurs d'activités de la Fédération : « secteur général » et « dégât grand gibier », ainsi que la prise en compte et de l'utilisation des subventions inscrites au compte de résultat sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le Commissaire aux comptes, Groupe Y BOISSEAU

Francis GUILLEMET

13. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER 2019-2020

TEASER RAPPORT FINANCIER

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 tels qu'ils ont été approuvés par notre Commissaire aux Comptes. L'exercice a fait ressortir un excédent de 127 586 € contre un déficit de 65 490 € en 2019.

L'association a choisi de continuer à distinguer les deux secteurs d'activité et les résultats se répartissent comme suit :

- Secteur général = + 92 971€ (N-1 = - 68 445 €)
- Secteur Dégâts Grand Gibier = + 34 615 € (N-1 = + 2 954 €)

Le résultat de l'exercice du secteur dégâts de grand gibier fait apparaître un excédent de 35 k€ contre un excédent de 3 k€ en (N-1) :

- **Les recettes dégâts de grand gibier** s'élèvent à 300 k€ contre 374 k€ en (N-1). Cette baisse s'explique par la mise en place du nouveau permis national (-90 k€) et ce malgré l'augmentation du nombre de bracelets sangliers et cervidés attribués (+16 k€).
- **Les charges dégâts de grand gibier** s'élèvent à 266 k€ contre 371 k€ en (N-1) soit une baisse de 105 k€ par rapport à N-1 qui s'explique notamment par la très forte baisse des indemnisations aux agriculteurs de -80 k€ pour s'établir à 92 k€ contre 172 k€ en (N- 1) et aux estimateurs (- 19 k€).

Le cumul des réserves et du résultat de l'année du secteur dégâts de grand gibier permettra de disposer d'une réserve de 356 k€ après l'affectation du résultat 2020.

Le résultat de l'exercice du secteur général fait apparaître un excédent de 93 k€.

- Les recettes du secteur général s'élèvent à 1 935 k€ contre 1 850 K€ (N-1), soit une hausse de 85 k€ par rapport à (N-1) qui s'explique notamment par la nouvelle compensation financière de la FNC et les nouvelles prestations administratives liées à la réforme du permis de chasser national.
Frai
- Les charges d'exploitation du secteur général s'élèvent à 1 835 k€ contre 1 898 k€ (N-1) soit une baisse de 63 k€ par rapport à N-1 :
 - o Les charges principales concernent les frais de personnel permanent qui s'élèvent à 943 k€, soit une baisse de 4 k€ vis-à-vis de 2019 et qui s'explique notamment par la baisse des cotisations sociales à effectif quasi égal sur la période.
 - o La baisse des charges liés au COVID : organisation AG, frais de déplacement et de réception, carburant....
 - o Le solde du coût du permis de chasser à 0 euro ressort à 30 k€ (hors frais de personnel) contre 70 k€ l'an passé. Cela s'imputera sur le solde de 48 k€ mis en réserve lors des précédentes assemblées générales. Il a permis l'inscription de 139 nouveaux candidats.

Compte tenu du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net du secteur général s'établit donc à un excédent de 92 971 € contre 1 264 € en 2018/2019, sans l'impact du permis de chasser à 0 €.

Globalement, le résultat de la fédération que vous aurez à approuver est un excédent de 127 586 € que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de l'association.

Au niveau du bilan, le résumé des éléments d'actif et de passif arrêté au 30 juin 2020 et qui figure dans le tableau ci-dessous, est le suivant :

BILAN ACTIF PASSIF (K€)	30-juin-20			juin-19
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
ACTIF (En K€)				
Actif immobilisé	2 977	-1 951	1 026	1 027
Actif circulant	2 630	-8	2 622	2 198
Total Actif	5 607	-1 959	3 648	3 225
PASSIF (En K€)			NET	NET
Fonds associatifs secteur général			2 176	1 978
Fonds associatifs dégâts grands gibiers			321	318
Fonds dédiés (permis chasser 0 €)			48	118
Provisions pour risques et charges			206	165
Emprunts et dettes financières			0	0
Autres dettes d'exploitation			897	646
Total Passif			3 648	3 225

- L'actif immobilisé qui est de 1 026 k€ est constitué principalement de la ferme de Choisy, du siège social de Château Fromage ainsi que des matériels informatiques et de transport.
- Les investissements de l'exercice de 166 k€ ont été autofinancés et concernent principalement des terrains (68 k€), des travaux en cours au siège social (54 k€) et un véhicule (17 k€).
- L'actif circulant concerne les stocks de matériels, les créances envers les adhérents, les subventions à percevoir et la trésorerie.
- La hausse du résultat entraîne celle de la trésorerie malgré l'autofinancement des investissements.
- Les fonds propres sont représentatifs de réserves de l'association à hauteur de 2 545 k€ dont 321 k€ pour le secteur dégâts grand gibier, 48 k€ pour le permis de chasser à 0 euro et 62 k€ de subventions d'investissements.

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 de l'association.

Le conseil d'administration a choisi, malgré la réforme de la Loi Chasse, de continuer à suivre deux comptabilités analytiques, une par secteur d'activité.

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Le budget prévisionnel 2021/2022 a été établi dans des conditions « normales » d'exploitation.

Pour les dégâts de grand gibier, le budget prévisionnel 2021-2022 a été construit avec un volume d'attributions équivalent à la saison de chasse en cours et des prix de bracelets identiques à 2020-2021 **sauf pour le sanglier qui passe de 30 € à 25 €**, ainsi que la mise en place d'un bracelet cerf pour les « biches, jeunes et indéterminés » à 80 €. **Le budget prévisionnel dégâts de grand gibier qui présente 326 k€ de charges et de produits est en équilibre.**

Du côté du service général, le montant total des recettes et des charges est de 2 040 k€. Les recettes étant constituées principalement des recettes statutaires pour 1 243 k€, des subventions de fonctionnement pour 435 k€, des ventes et prestations de services pour 304 k€ et les charges par les frais de personnel pour 1 125 k€.

J'en ai terminé avec ce rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis au Préfet.

Je vous remercie de votre attention et je remercie à nouveau Monsieur Francis GUILLEMET, Commissaire aux Comptes.

Michel DERIEZ

Extrait du rapport du Commissaire aux comptes du 12 mars 2021 aux membres de l'association,

II. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le Commissaire aux comptes, Groupe Y – BOISSEAU

Francis GUILLEMET

15. REPONSES AUX QUESTIONS SVP

Mesdames, messieurs,

Comme chaque année, lors de l'envoi de la première circulaire aux adhérents, nous vous avons transmis un imprimé vierge qui vous permet de nous solliciter sur une ou plusieurs questions relatives à la chasse.

Dix-huit questions nous ont été posées cette année, dont certaines sont très proches voire ont certainement fait l'objet d'échanges entre les concernés. Je vais tenter de répondre à la quasi-totalité, en regroupant par thématique, mais il y en a certaines qui ne faisaient pas du tout l'objet d'une sollicitation en Assemblée Générale, sur des cas particuliers ou des attributions trop basses par exemple.

Questions M. NERRIERE

Premières questions de M. NERRIERE, responsable de la société de chasse de St-Martin des Tilleuls, concernant le plan de chasse triennal sur le chevreuil et sur son éventuelle mise en place.

Le choix a été fait en 2018 d'expérimenter ce type de gestion sur un massif du territoire vendéen, en l'occurrence celui du Pays Yonnais qui présentait une diversité de territoires ; c'est inscrit dans notre Schéma. Nous avons un an de retard sur la planification, tout simplement car nous n'avons pu organiser les réunions des territoires concernées à l'automne en raison de la crise sanitaire. On devrait donc l'expérimenter à partir de la saison 2022-2023, et une décision sera prise pour l'ensemble du département au renouvellement du schéma.

On a une autre question du même territoire sur la possibilité d'attribuer un bracelet lièvre pour les jeunes chasseurs sur les communes en plan de chasse 0. Si le territoire n'a pas d'attributions, c'est qu'il ne permet pas la chasse de l'espèce selon les critères votés en Conseil d'Administration puis soumis en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Donc, malheureusement on ne peut pas faire ce type d'attributions.

Nous avons ensuite un second « lot » de questions qui concernent la gestion du sanglier, sous toutes ces formes.

Questions MM. GIRAUDEAU et VILLALARD

Tout d'abord des questions de M. GIRAUDEAU, de la Société de Chasse de Martinet, et de M. VILLALARD au titre de sa chasse privée. Elles portent sur des propositions de remboursement des bracelets de sangliers non utilisés en fin de saison, ou du report de ces bracelets sur la saison suivante. Ce sont des questions récurrentes tous les ans et à chaque Assemblée Générale, je vais donc répéter ce qui a déjà été dit précédemment.

Sur le fait de les reporter sur la saison suivante, l'arrêté ministériel du 22 janvier 2009 est clair, les bracelets correspondent à une seule saison, et il y a même une codification de couleur pour chacune de ces saisons. On ne peut reporter des bracelets sur la saison suivante. Quant à rembourser les territoires pour les bracelets non réalisés, ça ne serait pas raisonnable : il est évident que cela n'inciterait pas à plus prélever en fin de saison alors que l'objectif est de faire baisser les populations

de sangliers. Nous sommes en revanche déjà incitatifs sur la période anticipée (du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale), où nous souhaitons plus de prélèvements, avec un remboursement de la moitié du prix du bracelet par sanglier prélevé. Bientôt 12,50 € si vous avez voté pour le bracelet à 25 €.

Questions MM. BLANCHARD et RICHARD

On a ensuite deux questions pragmatiques : de M. BLANCHARD de la Société de Chasse de Bournezeau, et de M. RICHARD au titre de sa chasse privée. Pourquoi les chasseurs paient les indemnisations ? Que fait l'Etat ?

L'indemnisation des dégâts est dévolue aux chasseurs depuis la fin des années 70, avec un décret réformé en 2011. Cela a permis à l'époque de continuer à chasser en récupérant le droit d'affût, mais cela ne concernait pas des populations d'une telle importance notamment pour le sanglier.

Il y a beaucoup de Fédérations des Chasseurs à bout financièrement, et la FNC travaille très activement pour une réforme du système d'indemnisations. Nous devrions avoir dans les semaines qui viennent des informations, bonnes ou mauvaises, à vous communiquer. En tout cas, si pas de changement, il y aura certainement une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) adressée au Conseil d'Etat, sur le fait que les Fédérations des Chasseurs assument seuls une mission de service publique, sans compensations financières.

M. RICHARD nous cite nos voisins de Loire-Atlantique en exemple, avec un système qui serait beaucoup plus souple et avec moins de dégâts. Donc nous lui signalons que les indemnisations sont trois fois supérieures à celles de la Vendée, et notre situation est actuellement plus enviable de ce point de vue-là.

Questions de MM. BERGER, BUTON et FORGERIT

Ensuite, questions de trois chassés privées, de MM. BERGER, BUTON et FORGERIT. Cela porte globalement sur le prix des bracelets et la pression demandée d'un point de vue cynégétique tout au long de la saison. Sur le prix, si vous y avez été favorables, vous avez vu qu'il y a la baisse à 25 € du bracelet sanglier, je n'y reviendrai pas, le Président Gilles DOUILLARD en a parlé.

On nous suggère de baisser le prix des bracelets pour les sangliers de moins de 30 kilos. Nous n'y sommes pas favorables pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on imagine que beaucoup de sangliers vont subitement peser 29 kilos. Mais au-delà de ça, la logique du plan de chasse est de garder la main sur la gestion des populations, tout en s'assurant d'une répartition juste de l'indemnisation des dégâts. Cela implique une responsabilité du monde cynégétique, qui veut dire parfois prélever, et donc aussi des sangliers de petite taille. La logique ne doit pas être de savoir combien les euros investis dans un bracelet vont rapporter en kilos de sangliers. Nous sommes dans un rapport où on nous confie une mission de service public. Le prix peut paraître élevé, mais ce n'est pas un achat, c'est une contribution pour l'indemnisation des dégâts, en fonction des populations sur le terrain, ce qui inclut aussi des jeunes animaux lorsqu'ils sont nombreux.

Enfin, sur la pression demandée, nous vous répondrons qu'elle ne l'est pas par plaisir, mais qu'elle est parfois aussi subie par la Fédération. Nous devons être crédibles, et nous sommes obligés aussi de demander aux territoires d'intervenir plus régulièrement, en particulier lorsqu'il y a des dégâts.

J'en profite pour répondre à la question de M. BUTON sur la déclaration en ligne pour la chasse à l'affût, à savoir s'il était possible de la supprimer : pour l'ouverture anticipée, non impossible. En revanche, cette demande a été portée pour le mois de mars et il ne sera plus nécessaire de le faire.

Questions de MM. NUSS et ROGEON

Nous avons ensuite deux questions de Messieurs NUSS et ROGEON au titre des chasses privées sur les attributions de tirs d'été, à savoir pourquoi celles-ci ne se font qu'à partir des plans de chasse de 3 animaux pour le chevreuil.

C'est une décision qui avait été prise en rappelant que le tir d'été est un tir de sélection, et que pour qu'il y ait sélection, il faut qu'il y ait un nombre minimum d'animaux sur le terrain, et donc de prélèvements. A ce titre, si le plan de chasse global du territoire est insuffisant, nous incitons à se regrouper.

Questions de MM. NEVEU et TROUVAT

Deux questions similaires, de MM. NEVEU et TROUVAT, au titre des chasses privées, sur les déchets de venaison. C'est une vraie question, sur laquelle un retard bien indépendant de notre volonté a été pris. La FNC s'est emparée du sujet avec un chargé de mission, et nous devrions avoir dans les mois qui viennent, je l'espère, une boîte à outils nous permettant de mettre en place des dispositifs de collecte. En tout cas, nous solliciterons les collectivités à ce sujet, car je pense que c'est un vrai sujet sanitaire et il ne faut pas le minimiser, au contraire.

Question de M. DE LA FRANQUERIE (chasse privée)

« Selon l'article R425-10-1 du Code de l'Environnement, les bénéficiaires des plans de chasse individuels peuvent les gérer ensemble dès que le nombre minimum d'animaux attribués a été prélevé. Pas de minimum fixé en Vendée donc 0. Si la Fédération de Vendée ne veut pas appliquer cette loi, il faudrait peut-être l'inscrire au SDGC ? »

Cette question a déjà été posée et nécessite une réflexion, qui sera portée lors d'un point au prochain Conseil d'Administration de la Fédération. Une réponse officielle sera formulée.

Question de M AUGUIN (SC St Juire)

M. Auguin de la SC de St-JUIRE nous questionne sur les rentrées d'argent limitées voire nulles pour les associations en 2020 et encore aujourd'hui. Il nous demande aussi quel est l'avenir des élevages de gibier, donc on imagine que les deux questions sont liées.

Sur l'aspect financier, on l'a évoqué, on a stabilisé au maximum les cotisations statutaires, ça fait deux saisons pour certaines d'entre elles, et on a baissé par ailleurs la contribution territoriale et le prix des bracelets pour les territoires chassant le sanglier.

Pour le petit gibier, notre objectif est bien de continuer à accompagner les élevages, je rappelle que la Fédération soutient déjà à hauteur de 70 000 € par saison les conventions perdrix, et qu'on va même aller plus loin avec des investissements dans le cadre du projet petite faune, où l'implication des éleveurs sera indispensable. Donc les élevages de gibier deviendront ce qu'en feront les éleveurs et les chasseurs à leur côté.

Pour les quelques questions sur des points ne concernant que l'intérêt particulier, voire n'étant pas des questions, mes services vous recontacteront.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une très bonne fin d'assemblée générale.

Sébastien FARAU

16. TROPHEE CHASSE DURABLE

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, nous n'avions malheureusement pu organiser la remise du Trophée Chasse Durable accompagné par le Crédit Mutuel Océan, que je remercie vivement pour sa fidélité. Nous souhaitions en effet pouvoir remettre physiquement ces récompenses. Malheureusement, nous devons encore y renoncer. Nous organiserons donc un petit événement ultérieurement, mais nous souhaitons quand même annoncer les lauréats.

Nous avons cumuler les dossiers 2020 et 2021, donnant au total 18 dossiers reçus par la Fédération. Nous rappellerons aux candidats ou potentiels candidats qu'il est nécessaire d'amender un minimum son dossier pour qu'il sorte du lot. Deux dossiers se sont néanmoins distingués, en raison des actions menées par les associations mais aussi de la présentation des actions réalisées.

Le second prix du Trophée Chasse Durable Crédit Mutuel Océan est attribué à l'Amicale de la surprise, de Saint-Paul Mont-Pénit, présidée par M. Alain SOCHARD. Nous vous parlons ce matin dans nos différentes interventions des efforts à réaliser en matière d'aménagement du territoire pour maintenir et développer des populations de petit gibier. Certains n'ont pas attendu, nous saluons donc ce travail. Félicitations M. SOCHARD.

Le premier prix de ce Trophée Chasse Durable Crédit Mutuel Océan rejoint plusieurs des objectifs que nous recherchons au sein de la Fédération : éducation à l'environnement, inclusion dans la vie de la commune, participation aux études scientifiques, ouverture aux différentes pratiques cynégétiques, échanges et discours avec tous les acteurs... Nous saluons les efforts menés par la société lauréate qui pourrait servir de modèle à beaucoup : bravo à la Société de Chasse d'Angles pour son investissement et son très beau dossier, et félicitations à son Président Pierre PERROY. Nous aurons l'occasion, aussi vite que possible, de se voir pour la remise de ce trophée.

Merci à toutes et à tous de votre écoute, nous allons désormais pouvoir passer aux résultats des votes des différentes résolutions.

Gilles DOUILLARD

17. VOTE DES RESOLUTIONS

TEASER VOTE DES RÉOLUTIONS ET DES COTISATIONS

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, nous allons vous communiquer les résultats des votes par correspondance de l'Assemblée Générale, dont le recueil et le dépouillement ont été confiés à la SCP Granger-Guibert, huissiers de justice.

DIAPO 1^{ère} RÉOLUTION

1^{ère} résolution : Approbation des comptes 2018-2019

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et donne quitus aux administrateurs.

DIAPO 2^{ème} RÉOLUTION

2^{ème} résolution : Approbation des comptes 2019-2020

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et donne quitus aux administrateurs.

DIAPO 3^{ème} RÉOLUTION

3^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice clos au 30 juin 2020 se solde par un excédent global de 127 586 €, propose d'affecter :

- Le déficit du « permis de chasser à 0 € » d'un montant de 30 249 €, en moins de la réserve du projet associatif qui lui est dédiée et dont le solde de 18 412 € sera transféré à la réserve de gestion,
- Le solde du secteur général, d'un montant de 123 220 €, en plus de la réserve de gestion,
- L'excédent du secteur Dégâts de Grand Gibier, d'un montant de 34 615 €, en plus de la réserve du compte d'indemnisation Dégâts de Grand Gibier pour la porter à 355 586 €.

DIAPO 4^{ème} RÉSOLUTION

4^{ème} résolution : Conventions réglementées

L'assemblée générale, propose d'approuver les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes mis à disposition des adhérents au siège.

DIAPO 5^{ème} RÉSOLUTION

5^{ème} résolution : Projet de budgets prévisionnels 2021-2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier, propose d'approuver les budgets prévisionnels 2021-2022, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration à l'équilibre.

DIAPO 6^{ème} RÉSOLUTION

6^{ème} résolution : Montant du timbre fédéral annuel 2021-2022

L'assemblée générale décide de fixer à 74 € (identique à la saison 2020-2021) dont 0,30 € pour la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

DIAPO 7^{ème} RÉSOLUTION

7^{ème} résolution : Montant des cotisations temporaires 2021-2022

L'assemblée générale propose de fixer le montant du timbre fédéral temporaire 9 jours (non renouvelable) à 37 € (soit 50 % de la cotisation annuelle) et le montant du timbre fédéral temporaire 3 jours à 18,50 € (soit 25 % de la cotisation annuelle).

DIAPO 8^{ème} RÉSOLUTION

8^{ème} résolution : Barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2021-2022

L'assemblée générale propose de fixer comme suit le barème des contributions liées au contrat multiservices, par les titulaires du droit de chasse :

- Droit fixe : 49,20 €
- Droit proportionnel à la superficie :
 - o De 0 à 500 Ha : 0,256 €/Ha.
- Au-delà de 500 Ha : 0,063 €/Ha, (Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis la saison 2018-2019)

- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse « Dommages à autrui » : 20 €.

DIAPO 9^{ème} RÉOLUTION

9^{ème} résolution : Montant des cotisations départementales Grand Gibier 2021-2022

L'assemblée générale propose de fixer comme suit le montant des cotisations départementales grand gibier pour l'exercice 2021-2022 :

- Cotisation départementale grand gibier : 12 € (identique à la saison 2020-2021).
- Cotisation départementale grand gibier temporaire 9 jours (non renouvelable) : 6 € (identique à la saison 2020-2021).
- Cotisation départementale grand gibier temporaire 3 jours (renouvelable 2 fois) : 3 € (identique à la saison 2020-2021).

DIAPO 10^{ème} RÉOLUTION

10^{ème} résolution : Barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse 2021-2022

L'assemblée générale propose de fixer comme suit le barème des contributions demandées aux chasseurs de grand gibier au titre des dispositifs de plans de chasse :

- Bracelet cerf mâle adulte : 100 € l'unité.
- Bracelet cerf biche, jeune et indifférencié : 80 € l'unité.
- Bracelet daim : 40 € l'unité.
- Bracelet chevreuil : 25 € l'unité.
- Bracelet sanglier : 25 € l'unité. (Baisse de 5 €)
- Bracelet dans les enclos cynégétiques : 10 € l'unité.

DIAPO 11^{ème} RÉOLUTION

11^{ème} résolution : Vote du nouveau règlement intérieur

Le Conseil d'Administration propose d'adopter la résolution suivante qui intégrera notre règlement intérieur :

« Le vote peut être effectué à main levée, à bulletin secret, selon un vote électronique, par correspondance ou encore en ligne sur décision du conseil d'administration dans ces deux derniers cas ».

La consultation du règlement intérieur sera possible en ligne sur le site internet de la Fédération <http://www.chasse85.fr>

12^{ème} résolution : contribution territoriale 2021-2022

L'assemblée générale propose de fixer la contribution territoriale :

- Le maintien d'une part forfaitaire à 0,01 € par hectare, considérant que l'ensemble des massifs peuvent bénéficier de l'investissement de la Fédération et des mesures de prévention.
- Un complément au prorata des dégâts par massif. Selon la note adressée en annexe avec la convocation à l'assemblée générale.

Cochez une seule case sur votre bulletin de vote

Pour

Contre

Abstention

Gilles DOUILLARD

18. ALLOCATION DE CLOTURE

Mesdames, messieurs,

Nous arrivons donc au terme de cette Assemblée Générale 2021 qui, même si elle s'est tenue à distance, aura au moins eu le mérite d'avoir lieu. Nous espérons tout de même avoir pu vous informer au mieux, même si j'aurais largement préféré vous voir à la sortie de l'amphithéâtre et autour de notre traditionnel banquet.

Les prochaines échéances où nous pourrons échanger avec les responsables de territoires seront certainement les réunions de secteur. A l'heure actuelle, il nous est encore impossible de savoir la date à laquelle nous les réunirons, mais nous vous garantissons qu'elles auront lieu, à un moment ou à un autre de l'année selon bien entendu l'évolution de la crise sanitaire.

Gageons désormais que la saison de chasse 2021-2022 sera l'opposé de celle en cours, et que nous aurons la joie de nous réunir autour de moments de convivialité, sans masque, que ce soit après une chasse fructueuse ou non !

Merci encore pour votre attention et votre patience.

Merci à l'équipe de la régie, merci à toute l'équipe fédérale et à mes collègues du Conseil d'Administration et à l'année prochaine.

Vive la chasse et vive la Vendée...

Gilles DOUILLARD

Cyril GUIBERT
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
12 Rue de Verdun - BP 114
85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX
TEL : 02.51.62.33.48 contact@grangerguibert.com

www.grangerguibert.com

COPIE



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN
LE TRENTE-ET-UN MARS**

A LA REQUETE DE :

La FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE, Association agréée au titre de la protection de l'environnement, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON (Vendée) sous le numéro 786 440 313, dont le siège social est situé « Les Minées », Route de Château Fromage – BP 393 à LA ROCHE SUR YON CEDEX (85010), agissant poursuites et diligences de son président, Monsieur Gilles DOUILLARD, domicilié en cette qualité audit siège social,

Il m'a été exposé :

EXPOSE

- Que la fédération départementale des chasseurs de la Vendée organise son assemblée générale annuelle de façon distancielle, compte tenu de la crise sanitaire actuelle.
- Que le vote des adhérents se fait cette année par correspondance. Les adhérents ont reçu, en amont de l'AG, les documents nécessaires pour procéder au vote (douze questions à répondre). Ils doivent donc ensuite adresser ou déposer leur bulletin de vote à notre Etude GRANGER GUIBERT – 12 Rue de Verdun à LA ROCHE SUR YON.
- Que, nous avons reçu courant mars 2021 soit par voie postale, soit par dépôt en l'Etude, les enveloppes contenant chacune un bulletin de vote.
- Qu'il convient désormais de procéder au dépouillement pour communiquer les résultats du vote à l'Assemblée Générale du 31/03/2021.

Requis à cet effet,

Je, Cyril GUIBERT, HUISSIER DE JUSTICE, membre de la Société A Responsabilité Limitée GRANGER GUIBERT, société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence des SABLES D'OLONNE, 11 rue Bisson (Me GRANGER y affecté) et titulaire également d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de LA ROCHE SUR YON (Vendée) (Me GUIBERT y affecté), y domicilié 12 Rue de Verdun, soussigné,

Procède durant plusieurs jours en mon Etude, aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

J'ai reçu courant mars 2021 les bulletins de vote des résolutions de la Fédération Départementale de la Vendée.

J'ai procédé au dépouillement des bulletins de vote de façon scrupuleuse et méthodique.

Un exemplaire vierge de bulletin de vote avec son explicatif est annexé au présent procès-verbal de constat.

Après dépouillement de l'intégralité des bulletins reçus, les résultats sont les suivants :

- ✓ 326 votants représentant 4594 voix.

Sur ces 4594 voix, il ressort 39 voix « NUL » et 2 voix « BLANC »

Question n°1 : Approbation des compte 2018 – 2019 :

- **4351 POUR**
- **68 CONTRE**
- **134 ABSTENTION**

Question n°2 : Approbation des compte 2019 – 2020 :

- **4358 POUR**
- **70 CONTRE**
- **125 ABSTENTION**

Question n°3 : Affectation du résultat :

- **4209 POUR**
- **72 CONTRE**
- **272 ABSTENTION**

Question n°4 : Conventions réglementées :

- 4120 POUR
- 108 CONTRE
- 281 ABSTENTION

Question n°5 : Projet de budgets prévisionnels 2021 - 2022 :

- 4181 POUR
- 99 CONTRE
- 273 ABSTENTION

Question n°6 : Montant du timbre fédéral annuel 2021 - 2022 :

- 4137 POUR
- 208 CONTRE
- 166 ABSTENTION

Question n°7 : Montant des cotisations temporaires 2021 - 2022 :

- 4164 POUR
- 172 CONTRE
- 217 ABSTENTION

Question n°8 : Barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2021 - 2022 :

- 4157 POUR
- 166 CONTRE
- 167 ABSTENTION

Question n°9 : Montant des cotisations départementales grand gibier 2021 - 2022 :

- 4055 POUR
- 363 CONTRE
- 135 ABSTENTION

Question n°10 : Barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse :

- 3906 POUR
- 473 CONTRE
- 163 ABSTENTION

Question n°11 : Vote du nouveau règlement intérieur :

- 3872 POUR
- 121 CONTRE
- 560 ABSTENTION

Question n°12 : Contribution territoriale :

- 3180 POUR
- 826 CONTRE
- 520 ABSTENTION

Remarque importante : il convient de signaler qu'une dizaine environ de bulletins de vote comportait une ou deux questions laissées sans réponse. Je constate ainsi que les questions 4 / 6 / 8 / 10 & 12 n'ont donc pas fait le plein des voix exprimés (4553).

J'ai alors pris contact avec la fédération des chasseurs. Il m'a été indiqué de prendre en compte ces bulletins de vote au niveau des questions répondues et de ne pas comptabiliser de voix sur les questions restées sans réponse.

Il convient de préciser que ces bulletins de vote représentaient en tout cas un nombre de voix insuffisant pour faire varier le vote ci-dessus indiqué.

Pour exemple, la question n°10 a eu 4542 voix exprimés (POUR + CONTRE + ABSTENTION) + 39 voix NUL + 2 voix « Blanc » soit un total de 4583 voix, au lieu des 4594 voix.

Cette différence s'explique par le fait que quelques bulletins de vote ne comportaient pas de réponse à cette question-là.

Ma mission étant terminée, j'ai pu communiquer les résultats à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée ce jour 31/03/2021 à 11 h 15.

Les bulletins de vote agrafés avec leur enveloppe d'envoi (comportant le nombre de voix liées au bulletin de vote) sont conservés en mon Etude en cas de contestation.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Cyril GUIBERT

COUT :

Emoluments	2 500,00 €
Contribution SCT	7,67 €
H.T.	2 507,67 €
T.V.A. 20 %	501,53 €
T.T.C.en euros	3 009,20 €





Fédération Départementale **des Chasseurs**

de la Vendée

Bulletin de votes des résolutions

Les propositions de résolutions soumises au vote par
correspondance **de l'assemblée générale**
du mercredi 31 mars 2021.

Le bulletin doit être retourné
avant le **29.03.2021 inclus**
à la **SCP GRANGER GUIBERT**

Numéro de la résolution	Intitulé de la résolution
1	Approbation des comptes 2018-2019 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
2	Approbation des comptes 2019-2020 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
3	Affectation du résultat <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
4	Conventions réglementées <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
5	Projet de budgets prévisionnels 2021-2022 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
6	Montant du timbre fédéral annuel 2021-2022 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
7	Montant des cotisations temporaires 2021-2022 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
8	Barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2021-2022 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
9	Montant des cotisations départementales grand gibier 2021-2022 <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
10	Barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
11	Vote du nouveau règlement intérieur <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention
12	Contribution territoriale <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention

GRANGER GUIBERT
S.A.R.L. au capital de 15 000 Euros
Huissiers de Justice Associés
12, Rue de Verdun - BP 114
85003 LA ROCHE-SUR-YON
Tél: 02.51.62.33.48
Fax: 02.51.37.43.62

SIGNATURE :

Sans signature, le vote sera considéré comme nul.

En application de l'article 11 des statuts des FDC fixés par arrêté ministériel du 1^{er} février 2018, il est accordé au territoire 1 voix par 50 ha ou tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2 500 ha (soit au maximum 50 voix au titre du territoire). Tout territoire inférieur à 50 ha ne dispose donc d'aucune voix à ce titre.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Les Minées · Route de Château-Fromage · B.P. 393 · 85010 La Roche-sur-Yon CEDEX

Email : fdc85@chasse85.fr · Standard : 02 51 47 80 90

N° SIRET : 786 440 313 000 25



www.chasse85.fr

Assemblée Générale Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée Mercredi 31 mars 2021 à 9h00

Notice d'information du vote par correspondance

Vous trouverez ci-joint le matériel de vote :

- Votre bulletin de vote à compléter
- Une enveloppe bleue anonyme
- Une enveloppe marron

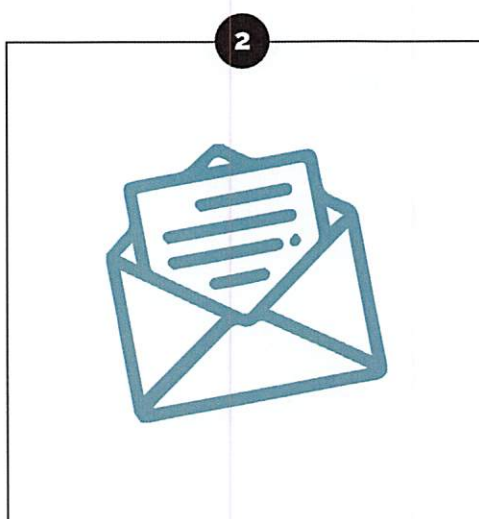
Voici les consignes à suivre :

1



Les propositions de résolutions soumises au vote par correspondance de l'Assemblée générale du mercredi 31 mars 2021.

Proposition de résolution	Non	Oui	Abstention
1. Approbation des comptes 2020-2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Approbation des comptes 2019-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Affectation du résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Conventions réglementaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Projet de budget prévisionnel 2020-2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Rapport de l'ancien Président 2019-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Rapports des contributions (dans le cadre multiservices 2020-2022)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Rapport des contributions départementales grand gibier 2020-2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Rapports des contributions au titre des dépense de plans de chasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Vote du règlement intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Contribution territoriale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Attention, ne pas rayer ni raturer votre bulletin de vote (vote nul le cas échéant).

Insérer votre bulletin de vote complété dans l'enveloppe bleue anonyme.

Glisser l'enveloppe bleue dans l'enveloppe marron et cachez-la.

Déposez votre enveloppe directement à l'étude ou retournez-la par courrier affranchi avant le 29.03.2021 inclus.

Étude SCP GRANGER/GUIBERT – Huissiers de justice
12 Rue de Verdun – BP 114 – 85003 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Les Minées · Route de Château-Fromage · B.P. 393 · 85010 La Roche-sur-Yon CEDEX
Email : fdc85@chasse85.fr · Standard : 02 51 47 80 90
N° SIRET : 786 440 313 000 25



www.chasse85.fr